



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À tous les contribuables de la
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2022 se dérouleront à 18 h 30 aux dates suivantes :

18 janvier	3 mai	4 octobre
8 février	17 mai	18 octobre
22 février	7 juin	8 novembre
8 mars	21 juin	22 novembre
22 mars	5 juillet	6 décembre
5 avril	30 août	20 décembre
19 avril	20 septembre	

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures ou par l'entremise de tous les autres moyens légaux autorisés conformément aux mesures sanitaires applicables.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 8 décembre 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate

www.VSAD.ca